



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉ PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 465-2023 ayant pour objet le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Lors d'une séance tenue le 16 janvier 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement 465.2023 ayant pour objet le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Ce règlement énonce des valeurs d'intégrité, d'honneur, de prudence avec la notion d'intérêt public, de respect, de loyauté et de recherche d'équité.

De plus, ce règlement établit des règles pour contrer les conflits d'intérêt, le favoritisme, la malversation, l'abus de confiance et les autres inconduites. Il énonce également des règles d'interdiction et des sanctions.

Donné à Scott, ce 18 janvier 2023

Michel Lefebvre
Directeur général et
greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussigné, Michel Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 18 janvier 2023

Michel Lefebvre
Directeur général et
greffier-trésorier